

**MAIRIE DE FOUILLOY****Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 04 décembre 2017**

Le 04 décembre 2017, le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 04 décembre 2017, s'est réunie au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de M. Brochot, Maire.

Etaient présents :

Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

M. Bocquet Philippe qui donne procuration à Mme Bocquet Emmanuelle.

Mme Marchal qui donne procuration à M. Estienne.

Mme Hénaux, M. Leboisne et M. Baillet absents.

**Approbation du PV du 15/09/2017**

En l'absence d'observations et de questions, le procès-verbal du conseil du 15/09/2017 est adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Abstention : 0 Pour : 16 Contre : 0

**Nomination d'un secrétaire de séance**

M. le Maire propose M. Selles comme secrétaire de séance.

Votants : 16

Abstention : 0 Pour : 16 Contre : 0

**Délibérations Contrats + achat panneau informations**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Grimal, conseiller délégué :

Par délibération du 11 avril 2017 concernant le vote du budget, le conseil municipal a autorisé, en section d'investissement, l'achat d'un panneau d'information électronique.

Il a donc été procédé à la consultation d'entreprises spécialisées dans ce domaine.

Trois entreprises ont répondu à notre demande ; les sociétés Lumiplan, Centaure System et Elancité.

L'examen des propositions n'a pas permis de conserver l'offre de la société Elancité, qui ne répondait pas à notre demande.

Centaure system proposait un tableau lumineux simple face pour 10 032.00 € TTC (9100 HT)

Lumiplan un tableau simple face pour 14 160.00 € TTC (11800 HT).

Est inclus dans cette proposition la fourniture d'une application pour Smartphone qui permettra à tout habitant ou non de la commune d'avoir accès aux informations affichées sur le panneau, mais également à des informations n'y figurant pas. Le téléchargement de cette application est gratuit.

Le panneau sera installé sur le trottoir entre l'entrée de la mairie et la fleuriste.

Cette société a fourni les panneaux installés à Corbie et leur a donné satisfaction.

Compte tenu du meilleur rapport qualité-prix, tant pour la fourniture du matériel que pour le contrat de maintenance il a été décidé d'acquérir le matériel de la société Centaure System, d'autant que cette entreprise est basée à Nœuds les Mines dans le Pas de Calais et que son temps d'intervention s'en trouve réduit.

Pour information le contrat de maintenance s'élèvera à 828 € TTC (690,00 HT) en 2019. L'appareil faisant l'objet d'une garantie d'un an à compter de son achat.

Il est demandé au conseil municipal de valider l'achat d'un panneau électronique d'informations auprès de la société Centaure System pour un coût TTC de 10 032 €

Question de la part de M. Ducrocq : L'implantation de ce panneau ? Entre la fleuriste et la mairie et il sera ancré dans des blocs de béton avec électricité et réseau (rj45)

**Adopté à l'unanimité**

### **Délibération du contrat de service et d'assistance de matériel électronique de communication**

L'achat du panneau électronique d'information s'accompagne d'un contrat de service et d'assistance qui vise à mettre à la disposition de la commune d'une interface web permettant l'exploitation du panneau d'affichage. En effet, toutes les informations qui pourront être portées à la connaissance des habitants seront saisies via internet, sur une application hébergée chez Centaure System, offrant ainsi la sécurisation des données et de leur diffusion. La maintenance du site et la sécurité informatique sont de la compétence de la société Centaure System qui gère ainsi toutes les mises à jour et les banques de données auxquelles nous pouvons faire appel. Le service assistance de l'opérateur intervient également ponctuellement à la demande des utilisateurs. Il est demandé aux membres du conseil municipal, l'autorisation de signer avec la société Centaure System un contrat de service et d'assistance de matériel électronique de communication d'une durée de deux ans et pour un coût annuel de 215, 56 € TTC

**Adopté à l'unanimité**

### **Délibération contrat d'entretien et de maintenance des chaudières et de production d'eau chaude sanitaire GAZ : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Grimal :**

Les chaudières gaz de l'école maternelle, de l'école primaire, de la mairie, de la cantine, les 4 aérothermes de la salle des fêtes et l'appareil de production d'eau chaude de l'école maternelle doivent faire l'objet d'un contrat d'entretien obligatoire.

Il y a en réalité deux contrats, l'un pour les écoles, le deuxième pour les autres appareils.

Les contrats, proposés par la société CHAM à Amiens, (filiale d'EDF) que l'on vous soumet aujourd'hui sont de type P2, c'est-à-dire avec conduite des installations, dépannage y compris main d'œuvre et déplacement et 2 interventions annuelles de maintenance.

Intervention en cas de panne sous 24 heures, 6 jours sur 7, le délai d'intervention pour les écoles étant réduit.

Contrat pour les écoles : 720. 00€

Contrat pour les autres équipements (les 4 radiateurs gaz de la mairie, la chaudière murale de la cantine et les 4 aérothermes de la salle des fêtes) : 1080.00€

(Soit un total de 1800.00€)

Monsieur Grimal demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de signer avec la société CHAM deux contrats d'entretien des chaudières et appareils de production d'eau chaude,

Pour les écoles d'un montant de 720.00 €

**Adopté à l'unanimité**

### **Délibération pour le contrat de fourniture de produits raticides**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Grimal :

Il a été procédé à la consultation de sociétés afin de conclure une offre de fourniture triennale de produits raticides.

Deux types de produits sont concernés :

L'un destiné à la distribution à la population,

Le deuxième pour être mis dans les égouts.

Deux entreprises ont répondu à notre demande :

L'entreprise Valmi pour un montant annuel de 268.80 € TTC

L'entreprise Presthygia pour un montant de 378.00 € TTC

Au terme de la consultation il a été décidé de répondre favorablement à la proposition de contrat de fourniture de la société Valmi,

M. Grimal demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de signer avec la société Valmi ce contrat triennal de fournitures de produits raticides.

**Adopté à l'unanimité**

### **Délibération pour le renouvellement d'une boîte postale**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée des finances :

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le renouvellement de notre contrat avec la poste pour l'utilisation d'une boîte postale à/c du 01/01/2018 (94,80€)

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération pour le renouvellement du progiciel Cosoluce**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit :

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le renouvellement de notre contrat d'abonnement progiciel Cosoluce pour 3237,60€ du 01/01/2018 au 31/12/2020 et du contrat d'assistance téléphonique avec Cosoluce pour 628,80€ du 01/01/2018 au 31/12/2020. Ce logiciel est utilisé pour la comptabilité, la paie, la gestion du cimetière et de l'inventaire.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération renouvellement groupement de commandes**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit :

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter notre adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de papier à photocopier. Ce groupement est géré par la communauté de commune.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération renouvellement balayage**

La communauté de commune vient récemment de nous demander si nous renouvelions la mutualisation du balayage. Il y a un balayage par trimestre dans les rues H. Noiret et A. Briand. La tarification est fonction du nombre de kilomètres. Le coût actuel pour notre commune est de 470€ annuel. Compte tenu de l'interdiction des produits phytosanitaires, il y a plus de travail pour les employés espace vert. De ce fait, nous vous proposons de faire faire le balayage des rues Gambetta et Domisse par la société du groupement. Le coût supplémentaire serait de l'ordre de 250€ annuellement.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter ce nouveau renouvellement de contrat balayage.

**Adopté à l'unanimité.**

## **Renouvellement contrat collectif avec le Centre de Gestion**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit :

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le renouvellement de notre adhésion au contrat collectif 2018/2021 négocié par le centre de gestion. Les tarifs ont baissé, ils passent de 7.15% à 6.53% et 1.20% à 0.95%. Ce dispositif permet à la commune d'être en partie remboursée quand les agents sont en congés maladie et autres ...

**Adopté à l'unanimité.**

## **Délibérations pour organisation du recensement**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit :

Pour la mise en place du recensement, elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la nomination d'un coordinateur et de 4 agents recenseurs.

Les modalités de rémunérations sont les suivantes : Pour les agents recenseurs et non fonctionnaires, ils seront rémunérés en fonction du nombre de logements (0,80€) et aux nombres de bulletins individuels (1,38€) Pour les agents recenseurs fonctionnaires, ils seront rémunérés en augmentation de la prime (IFSE) correspondant au nombre de logement et de bulletins individuels.

Les deux demi-journées de formation seront rémunérées au smic horaire soit 30€ (arrondi)chacune.

Pour le coordonnateur, il sera rémunéré en augmentation de la prime (IFSE) en fonction de la charge supplémentaire de travail.

**Adopté**

Votants : 16

Abstention : 1 (Mme Legrand) Pour : 15 Contre : 0

## **Délibérations notification de régies**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit :

Elle demande au Conseil Municipal d'autoriser la modification de la décision portant institution d'une régie de recette (cantine) en date du 29 juin 2004 comme suit : Article 8 bis : les produits de cantine seront perçus en numéraire, chèques, et carte bancaire sur internet et l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor ouvert à la DDFIP de la somme.

**Adopté à l'unanimité.**

Madame Defruit demande au Conseil Municipal d'autoriser la modification de la décision portant institution d'une régie de recette (alsh) en date du 02/02/2007. Article 4 : les recettes seront perçues en numéraire, chèques et cartes bancaires sur internet et l'ouverture d'un compte de de fonds au trésor ouvert à la DDFIP de la somme.

**Adopté à l'unanimité.**

Madame Defruit demande au Conseil Municipal d'autoriser la nomination de Mme Annick Béguin en tant que suppléante de Sandrine Hourdé pour la régie de recette cantine.

**Adopté à l'unanimité.**

## **Délibération modification tableau des effectifs**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit :

Elle demande au Conseil Municipal d'autoriser la modification du tableau des effectifs.

Il s'agit de remplacer l'appellation « adjoint administratif » par l'appellation « adjoint administratif territorial » pour le poste occupé par Mme Béguin.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération tableau RIFSEEP**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit :

Elle distribue un tableau explicatif aux membres du conseil et demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP à/c du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La commission des personnels a émis un avis favorable à la nouvelle répartition des indemnités. En fait, les primes versées chaque mois, chaque semestre, chaque année, selon les personnels concernés, seront toutes versées mensuellement. Seul, le C.I.A. (complément indemnitaire annuel) sera versé parfois pour récompenser un travail exceptionnel en fin d'année.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération bilan activités 2016 com de com**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le bilan d'activités de la communauté de communes du Val de Somme. Nous avons proposé aux membres du conseil municipal de consulter le document édité par le Com de Com. Vous pouvez encore parcourir ce document.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération rapport service assainissement Com de Com**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le rapport des activités de l'assainissement collectif par la SAUR. Nous avons reçu un mail sur ce sujet pour les détails de ce rapport. Pas de question.

Nous sommes sur le territoire de Corbie et Fouilloy avec un contrat signé avec la SAUR le 1<sup>er</sup> février 2012 pour une durée de 7ans. Les actions réalisées ont été nombreuses et importantes comme pour exemple la rue Émile Zola. La redevance assainissement est moins onéreuse pour Corbie et Fouilloy.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération pour la rédaction de l'agenda pour la PMR**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mercieca, adjoint aux travaux. Il informe le Conseil Municipal que la commune doit élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmé suite au diagnostic effectué par la société Veritas sur les neuf bâtiments communaux.

Des travaux doivent être réalisés sur l'ensemble de ces bâtiments que sont :

L'Eglise – les trois établissements scolaires – La cantine – la Salle des Fêtes – La salle des associations – La Mairie et la salle des sports utilisés par le tennis et le football.

L'Ad' AP engage la commune à la réalisation d'un programme pluriannuel de mise en conformité pour l'accessibilité des établissements recevant du Public (E.R.P.) , les installations ouvertes au public (I.O.P.) et qui n'ont pu être rendu conformes avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

C'est un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire des travaux. Il ne revêt pas un caractère obligatoire mais son application volontaire suspend, durant la durée de son élaboration, les sanctions prévues en cas de non-respect des règles d'accessibilité. De durée variable selon le patrimoine concerné, il comprend jusqu'à trois périodes pluriannuelles de programmation et d'investissements.

Au vu de ce qui précède il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à rédiger ce document. Ce dernier vous sera soumis pour approbation lors d'un prochain conseil municipal.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération bail location parcelle terrain**

M. le Maire donne la parole à Madame Defruit. Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le renouvellement du bail de M. Maquaire pour une parcelle de terrain de 0,90 hectare située dans le marais dit d'Hamelet, pour un loyer annuel maintenu à 40 euros.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération changement tarifs et règlement intérieur de la cantine**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Rayez : Nous avons reçu le 27 juin dernier un courrier d'API notre prestataire de la restauration des enfants de Fouilloy. Il nous informe d'une actualisation des tarifs de sa prestation de 0,85% qui représente une petite augmentation réelle de l'indice INSEE cantine qui est de 1,88%. Nous vous soumettons une augmentation du tarif de la cantine à compter du 01/01/2018. Actuellement les enfants fouilloysiens paient 3,40€ le repas et les enfants extérieurs paient 3,90€ le repas.

Nous vous proposons qu'au 01/01/2018, les enfants fouilloysiens paient leur repas 3,50€ et les enfants extérieurs 4,30€, tenant compte de l'augmentation de la société API mais également des charges afférentes au service cantine.

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le nouveau tarif des repas de la cantine à partir du 01/01/2018, de maintenir les tarifs du centre d'ALSH (accueil et loisirs) et d'ajouter une majoration de 10 euros/jour pour les parents qui viennent chercher leurs enfants en retard à l'accueil sans prévenir au-delà de 18h30. Des gros abus ont été constatés.

**Adopté à l'unanimité.**

Madame Rayez demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le nouveau règlement intérieur de la cantine et restauration, envoyé aux membres du conseil précédemment. Il n'y a aucune remarque.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération décisions budgétaires modificatives**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit qui propose les modifications suivantes au budget 2017 :  
Virement du compte 283 (matériel informatique) au compte 2051 (logiciel) pour l'achat du logiciel NOE : 3708 euros.

Pour abonder le chapitre 12 (charges des personnels) insuffisant à ce jour :

Recettes supplémentaires au 7381 et ouverture de crédits au chapitre 12, compte 6411 : 24000 euros

Virement du compte 6188 (divers) au chapitre 12, compte 6488 : 9000 euros.

**Adopté à l'unanimité**

### **Délibérations demande autorisations investissement 2018**

Madame Defruit demande au Conseil Municipal de bien vouloir ouvrir dès janvier 2018, 25% des crédits ouverts au budget d'investissement 2017 (sans les remboursements d'emprunt) soit :  $634379,39 \times 25\% = 158595\text{€}$ .

Ceci est encadré par l'article L 1612-1 du cg ct, ceci afin de pouvoir éventuellement régler des dépenses d'investissement avant que le budget 2018 soit voté.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibérations coût photocopies**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit qui propose au Conseil d'autoriser l'encaissement de photocopies éventuelles en régie de recettes diverses :

Format A4 noir : 20 centimes Format A3 noir : 40 centimes  
Format A4 couleur : 90 centimes Format A3 couleur : 1,40 euros

**Adopté à l'unanimité**

**Délibérations subventions aux associations**

M. le Maire donne la parole à Madame Legrand, adjointe aux fêtes et cérémonies et associations qui demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour autoriser la subvention de 300 euros pour la Persévérante. (Bilan financier fourni)

**Adopté à l'unanimité.**

Mme Legrand demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour autoriser la subvention de 500 euros pour l'ADMR. (Bilan financier fourni)

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération pour attribution d'une récompense**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir récompenser Melle Luittre Fanny qui a remporté une médaille d'or dans sa discipline qui est l'équitation aux derniers championnats de France en lui offrant une carte cadeau de 30€ et de la mettre à l'honneur lors des vœux du Maire 2018.

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération dates ouvertures le dimanche de Casino**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur l'autorisation d'ouverture du magasin Casino le dimanche toute la journée. Le directeur du magasin Casino nous a envoyé un courrier avec la liste des dates prévues (12 au total).

**Adopté**

Votants : 16

Abstentions : 8 (Mmes Defruit, Rayez, Renaud et Messieurs Ducrocq, Cauvet, Grimal, Mercieca et Selles)

Pour : 7 Contre : 1 (M. Leduc)

**Délibération dates ouvertures du salon de beauté « secret de fées »**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur l'autorisation d'ouverture le 24 et 31 décembre 2017 du salon de beauté de Fouilloy.

**Adopté.**

Votants : 16

Abstention : 1 (M. Leduc) Pour : 15 Contre : 0

**Délibération nomination suppléant pour l'association des Alençons**

M. le Maire donne la parole à Madame Legrand qui demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la nomination supplémentaire en tant que suppléant de M. Grimal à l'association des Alençons Mme Rayez et Mme Legrand sont titulaires et Mme Hénaux est suppléante.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération encaissement chèque de Groupama**

M. le Maire donne la parole à Madame Defruit qui demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'encaissement du versement de 732€ par Groupama pour le remboursement du défibrillateur.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération pour émettre un titre pour la poste**

Madame Defruit demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'émission d'un titre de 286,72€ à la Poste. Cette somme correspond au dépassement 2016 facturé par la Com de Com pour les ordures ménagères.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération pour la vente d'une pâture**

Nous avons eu une demande d'achat d'une pâture lors du dernier conseil municipal. Cette demande a été reportée. Nous avons souhaité une évaluation de prix du terrain par deux notaires. Il y avait un écart de prix important. De ce fait, Monsieur le Maire a demandé à la SAFER d'évaluer ce bien et en retour cette société nous a répondu : le prix de cette pâture est estimé entre 4000 et 6000 euros/hectare.

Cette pâture est louée à M. Bocquet depuis plusieurs années et elle a comme surface 44 ares et 64 centiares. Elle est en partie inondable et elle est protégée et donc inconstructible (réponse du service d'urbanisme du val de Somme).

Toutes les démarches justifiant le prix fixé ayant été faites, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à vendre cette pâture pour le prix de 2232 €

**Adopté**

Votants : 16

Abstentions : 8 (Mmes Legrand, Renaud, Bocquet, Marchal et Messieurs Grimal, Estienne, Mercieca et Bocquet) Pour : 7 Contre : 1

### **Délibération pour l'achat d'un logiciel**

M. le Maire donne la parole à Madame Rayez qui demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la mise en place du logiciel de gestion Noé pour la cantine et l'ALSH. Le coût de cette opération a été prévu au budget 2017 pour un montant de 8572,50€ H.T.

Ce montant comprend :

Le logiciel (3708€)

Les formations des personnels

Les maintenances annuelles (proratisé la 1ere année)

Le module de pointage des enfants

Les frais de mises en service et l'installation du logiciel

Le portail de paiement et frais de mise en service

1 ordinateur

1 tablette

**Adopté à l'unanimité.**

### **Questions diverses**

Une question dans le public est posée concernant le petit bois restant aux étangs en face de Casino ?

M. Mercieca répond qu'il ne faut pas y toucher avant que l'entreprise ne termine son travail.

Une personne demande si le site internet est opérationnel, il lui est répondu que oui et que l'adresse est [www.mairiefouillois.fr](http://www.mairiefouillois.fr).

